

PRÉFET DE DORDOGNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Aquitaine

Unité territoriale de la Dordogne

Nos réf. : EA/EA/UT24/124/2014
Affaire suivie par : Eric ANDRZEJEWSKI
eric.andrzejewski@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05-53-02-65-80 – Fax : 05-53-02-65-89

S3IC: 052.074, 052.086, 052.214,
052.8282, 052.5384, 052.081

Périgueux, le 18 avril 2014

L'inspecteur de l'environnement,

à

Services de l'État
cité administrative – Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau des Élections et de la Réglementation
24024 – PERIGUEUX Cedex

Objet : Mise en place de garanties financières pour la mise en sécurité des installations.

P.J. : Projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires.

**Rapport au Conseil Départemental
de l'Environnement, des Risques Sanitaires et
Technologiques
(ART R. 512-31 ET R. 516-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

I - OBJET

L'article R.516-1 du Code de l'Environnement a étendu le dispositif de garanties financières existant à certaines catégories d'installations pour la mise en sécurité lors de la mise à l'arrêt définitif.

Ce dispositif vise à assurer, en cas de défaillance de l'exploitant, la surveillance et le maintien en sécurité de l'installation.

Les installations soumises à ces nouvelles obligations sont celles répondant aux critères définis par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

Les propositions de garanties financières établies par les établissements cités font l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant ces dernières dès lors que le montant calculé est supérieur à 75 000€ TTC.

II - RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ETABLISSEMENTS CONCERNES

Établissement	: BERKEM SA
Adresse administrative	: Le Marais Ouest - 24680 GARDONNE
Autorisation préfectorale délivrée	: Arrêté préfectoral d'autorisation
Date	: 05/07/95
Établissement	: LHOIST France Centre et S-O SAS
Adresse administrative	: Les Justices - 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
Autorisation préfectorale délivrée	: Arrêté préfectoral d'autorisation
Date	: 27/07/09
Établissement	: SANITRA FOURRIER SA
Adresse administrative	: ZAE Le Landry II - 24750 BOULAZAC
Autorisation préfectorale délivrée	: Arrêté préfectoral d'autorisation
Date	: 29/07/09
Établissement	: SIRMET SAS
Adresse administrative	: ZI de Boulazac - avenue Henry Deluc - 24750 BOULAZAC
Autorisation préfectorale délivrée	: Arrêté préfectoral d'autorisation
Date	: 16/06/08
Établissement	: CONDAT SAS
Adresse administrative	: Usine de Condat le Lardin - 23 avenue Georges Haupenot - BP 24 - 24229 LE LARDIN SAINT LAZARE
Autorisation préfectorale délivrée	: Arrêté préfectoral d'autorisation
Date	: 12/06/06
Établissement	: MUNKSJO LABELPACK
Adresse administrative	: Usine de Rottersac - 24150 LALINDE
Autorisation préfectorale délivrée	: Arrêté préfectoral d'autorisation
Date	: 10/01/08

III - SITUATION ADMINISTRATIVE

Conformément à l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution des garanties financières, sont concernées au titre des rubriques suivantes :

Établissement	Rubrique ICPE	Libellé des rubriques/alinea
BERKEM SA	1130-2	Solutions chaudes de nitrate d'ammonium dont la concentration en est supérieure à 80% en poids
	1171-1-b	Installation de substances très toxiques pour les organismes aquatiques
	1431	Liquides inflammables
LHOIST France Centre et S-O SAS	1450-2a	Emploi ou stockage de solides facilement inflammables
	2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux
SANITRA FOURRIER SA	2718-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses
SIRMET SAS	2712	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage.
	2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux.
	2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses
	2791	Installation de traitement de déchets non dangereux
CONDAT SAS	2440	Fabrication de papier, carton
MUNKSJO LABELPACK	2440	Fabrication de papier, carton

Les établissements précités ont fourni chacun en ce qui les concerne, une proposition de montant des garanties financières ci-après qui n'appelle pas de remarques particulières de la DREAL:

- BERKEM SA : 147 780 € TTC
- LHOIST France Centre et S-O SAS : 273 126 € TTC
- SANITRA FOURRIER SA : 134 431 € TTC
- SIRMET SAS : 82 065 € TTC
- CONDAT SAS : 299 937 € TTC
- MUNKSJO LABELPACK : 268 615 € TTC

IV- PROPOSITION

En application des dispositions de l'article R.512-31 du Code de l'Environnement, nous proposons à Monsieur le Préfet de la Dordogne de fixer par arrêté complémentaire des garanties financières applicables aux établissements listés au II pour un montant tel que précisé au III du présent rapport.

Les projets d'arrêtés préfectoraux complémentaires en pièces jointes qui seront soumis, au préalable, à l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques ont été communiqués aux exploitants qui n'ont pas formulé de remarques particulières.

Vu et transmis avec avis conforme,

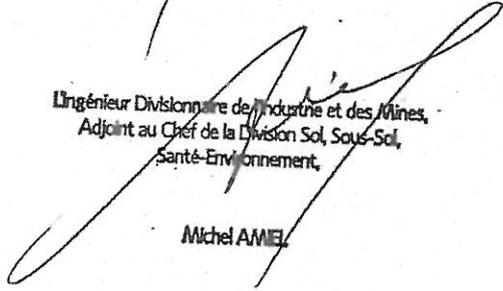
L'inspecteur de l'environnement,



Laurent BORDE



Eric ANDRZEJEWSKI



Ingenieur Divisionnaire de l'Industrie et des Mines,
Adjoint au Chef de la Division Sol, Sous-Sol,
Santé-Environnement.

Michel AMEL